



CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013

PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS »

ACTION 2009

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'une passe à poissons sur la centrale hydroélectrique de Kerrouse sur le Blavet (Morbihan)

EDF – Unité de Production Centre

Au 2^{ème} semestre 2009, EDF a réalisé une passe à bassins multi-espèces entre la centrale hydroélectrique de Kerrouse et le barrage de Kerrouse sur le Blavet canalisé pour améliorer la libre-circulation des poissons migrateurs.

LE CONTEXTE ET LE FINANCEMENT DU PROJET

Les ouvrages de Kerrouse se situent à 6 km de la limite de salure des eaux et à 24 km de la mer. Le barrage est le 5^{ème} ouvrage du Blavet.

L'usine hydroélectrique de Kerrouse est installée depuis 1902 au niveau du barrage de navigation n°23, situé à Kerrouse sur le Blavet. L'autorisation actuelle mentionne l'obligation de réaliser un dispositif commun aux ouvrages de navigation et à l'usine hydroélectrique pour permettre la circulation des saumons et des anguillettes, en remplacement de l'ancienne passe reconnue comme inefficace.

Le cours principal du Blavet n'est pas actuellement classé migrateurs au titre du L432.6. Néanmoins, il pourrait l'être dans le futur dans le cadre du classement au titre du L214.17, car l'ONEMA a proposé de classer la partie aval du Blavet pour l'anguille et l'alose

En 2007, la DDAF du Morbihan a demandé de rajouter à ces espèces l'alose et les lamproies, ce qui implique de réaliser une passe multi-espèces dont le coût est très supérieur à celui de la passe prévue au moment de l'autorisation.

Le SAGE Blavet, approuvé en février 2007, préconise d'étudier le franchissement par l'alose, la lamproie et l'anguille.

En 2008, le volet breton du plan de gestion « anguille » classe l'obstacle de Kerrouse en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) dans le plan anguille tant à la montaison qu'à la dévalaison.

En 2008, le groupe de travail technique du volet « poissons migrateurs » du Contrat de Plan Etat-Région Bretagne a souhaité financer ce projet mais uniquement sur les surcoûts comparés à une passe saumon-anguillettes, surcoût qu'il a été estimé à 50%. En première estimation, avant étude géotechnique, EDF envisageait un coût total de 300 000 €, le groupe de travail s'est donc prononcé pour une subvention à 80% sur un plafond maximal de 150 000 €.

En 2009, le plan de financement a dû être réactualisé suite à l'inéligibilité aux fonds FEDER (les entreprises de droit privé sont maintenant éligibles mais il était trop tard pour ces travaux).

Le coût réel total des travaux (hors études préliminaires) s'élève à 466 292 Euros.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont consisté en :

- la réalisation d'une passe à poissons à bassins successifs en palplanches et béton armé au niveau du terre-plein entre l'usine et le barrage. Le fond des bassins est recouvert de rugosités pour permettre la reptation des anguilles.
- la transformation de l'ancienne passe à ralentisseurs en exutoire de dévalaison : arasement des ralentisseurs existants et revêtement du canal avec un enduit lisse.

Principales étapes du chantier :

- Juillet 2009 : début du chantier. L'endroit prévu pour la passe étant difficilement accessible pour les engins de chantiers, les travaux ont été réalisés grâce à une grue sur une barge qui assurait les allers et retours vers la berge (cf photos)

- Novembre 2009 : mise en service de la passe
- Décembre 2009 : réception de la passe par la Police de l'eau du Morbihan accompagnée de l'ONEMA.
- Janvier 2010 : inauguration de la passe

